

09.11.2012 - 10:31 Uhr

Migros augmentera les salaires entre 0,5% et 1% au 1er janvier 2013

Zürich (ots) -

Le groupe Migros et ses partenaires sociaux et conventionnels (la Commission nationale du groupe Migros, la Société suisse des employés de commerce et l'Association suisse du personnel de la boucherie) sont convenus d'une augmentation des salaires oscillant entre 0,5% et 1% au 1er janvier 2013.

Comme l'évolution du renchérissement mesurée à fin septembre 2012 (chiffre de référence retenu pour les négociations salariales) se situait à - 0,4%, les négociations salariales intervenues déboucheront sur un renforcement du pouvoir d'achat des collaborateurs Migros. Le résultat de l'accord passé vaut pour le personnel et les branches soumis à la Convention collective nationale de travail du groupe Migros.

Les adaptations de salaires seront accordées selon la fonction exercée et la performance individuelle.

Au cours des dix dernières années, Migros a augmenté les salaires de son personnel de 20,3% en chiffres absolus, soit une hausse de 13% en termes réels.

Zurich, le 9 novembre 2012

Fédération des coopératives Migros Corporate Communications Limmatstrasse 152 Case postale 1766 CH-8031 Zurich Centrale
+41 (0)44 277 21 11 Fax +41 (0)44 277 23 33 media@migros.ch www.migros.ch

Contact:

Fédération des coopératives Migros
Monica Glisenti
cheffe des Corporate Communications
tél. 044 277 20 64
monica.glisenti@mgb.ch

Urs Peter Naef
porte-parole
tél. 044 277 20 66
urs-peter.naef@mgb.ch

Association suisse du personnel de la boucherie
Giusy Meschi
tél. 079 669 69 01

Société suisse des employés de commerce
Barbara Gisi
tél. 079 775 66 10
barbara.gisi@kvschweiz.ch

Commission nationale du groupe Migros
Alain Montani
président
tél. 079 471 26 39
alain.montani@gmnefr.migros.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000968/100727976> abgerufen werden.